

ASSOCIATION NUMISMATIQUE VENDÉENNE

SALON DES COLLECTIONNEURS

**SALLE DE LA BARITAUDIÈRE
85270 SAINT HILAIRE DE RIEZ**

RÈGLEMENT

Art. 1 – Le salon des collectionneurs est organisé par L'ASSOCIATION NUMISMATIQUE VENDÉENNE et ne durera qu'une journée. Cette manifestation est destinée à promouvoir « l'esprit de collection » et à « faciliter contact et transaction » dans ce domaine.

**MONNAIES, MINÉRAUX, PHILATÉLIE, CARTOPHILIE, AFFICHES,
BIBLIOPHILIE, VIEUX PAPIERS, DÉCORATIONS MILITAIRES,
TÉLÉCARTES, PIN'S, VOITURES MINIATURES DE COLLECTIONS,
VIEUX LIVRES, PARFUMS.**

A l'exclusion de tout autre, sauf demande particulière écrite, acceptée par les organisateurs.

Art. 2 – Seront réputés exposants, les personnes morales (sociétés, associations) et physiques dont le bulletin d'inscription sera régulièrement parvenu aux organisateurs accompagné du paiement du droit d'occupation correspondant ainsi que du bulletin de réservation daté et signé.

Art. 3- Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature ou d'exclure tout exposant qui pourrait troubler le bon ordre ou la moralité du salon (ceci, sans qu'il puisse leur être réclamé d'indemnisation d'aucune sorte), ou qui ne respecterait ni le cadre mis à leur disposition (salle de la Baritaudière) ni le matériel fourni.

Art. 4- Les objets et/ou collections exposés demeurent sous la responsabilité de leurs propriétaires, à leurs risques et périls. Les organisateurs ne pourraient être tenus pour responsables, notamment en cas de perte, casse, vol ou autre détérioration, y compris par cas fortuit ou force majeure. Les exposants feront leur affaire des assurances à souscrire pour leur couverture.

Art. 5- Aucun souvenir propre au "SALON DES COLLECTIONNEURS" ou à l'association organisatrice ne pourra, ou être proposé aux visiteurs, ou mis en vente sans l'accord préalable écrit des organisateurs.

Art. 6- Les emplacements seront attribués selon l'encombrement demandé et selon les disponibilités au moment de la réservation. Aucune réclamation ne sera admise à quelque sujet que ce soit.

Art. 7- Les échanges, achats et ventes seront interdits en dehors des emplacements réservés.

Art. 8- Il est du domaine de chaque exposant de respecter la législation en vigueur au jour de la manifestation.

Art. 9- Toute réservation devra être accompagnée de son règlement.